Effectuer une réservation

Bienvenue sur l'Espace famille de la Ville de Fresnes.
Cette fiche explicative vous indique comment réserver les activités périscolaires ou extrascolaires de vos enfants.

1. Tout d'abord, connectez-vous à l'aide de vos identifiants et cliquez sur « *Connexion* ». Si vous n'avez pas encore de compte, créez-en un. Au besoin, référez-vous au tutoriel « *Comment créer son compte* ».

2. Dans « *Réservations activités* », vous visualisez les inscriptions de vos enfants aux activités disposnibles en ligne.
Pour vous facilier les démarches, vos enfants sont automatiquement inscrits. Il convient de personnaliser ces inscriptions. Choisissez l'enfant concerné (si vous en avez plusieurs) et cliquez sur « *Réservations activités* ».

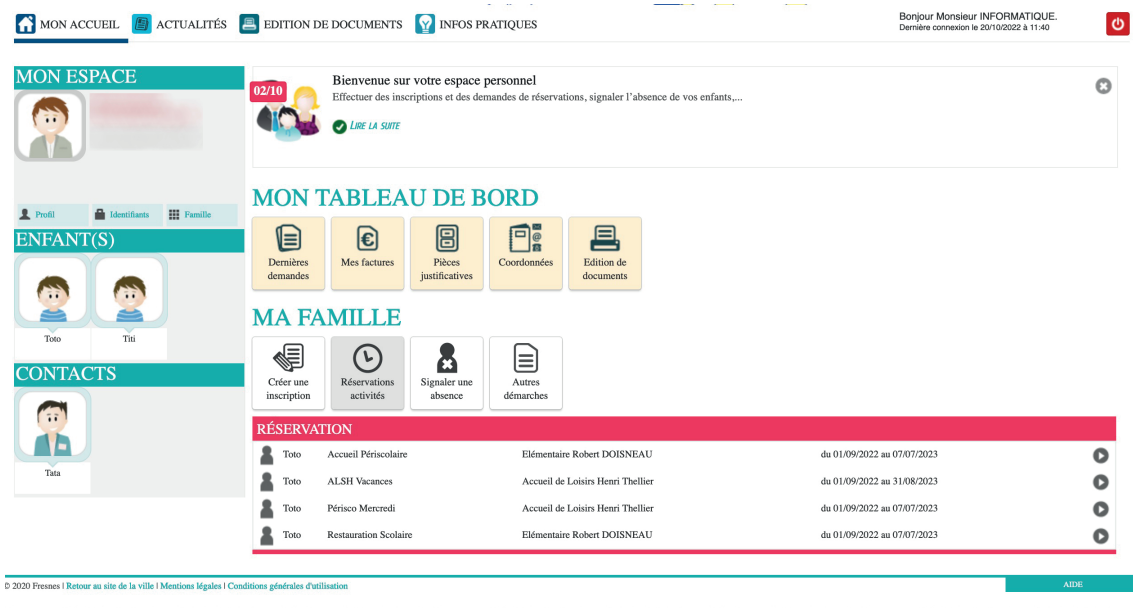

3. Cliquez ensuite sur l'activité souhaitée : accueil périscolaire, accueil de loisirs pendant les vacances, accueils de loisirs des mercredis ou restauration scolaire.

5. Par exemple, pour réserver les accueils périscolaires, cliquez sur « *Accueil périscolaire* ».

6. Dans le calendrier qui s'affiche, sélectionnez les périodes concernées (*matin, soir de 16h30 à 17h30 ou de 17h30 à 19h*). Pour décocher la case, cliquez à nouveau dessus.

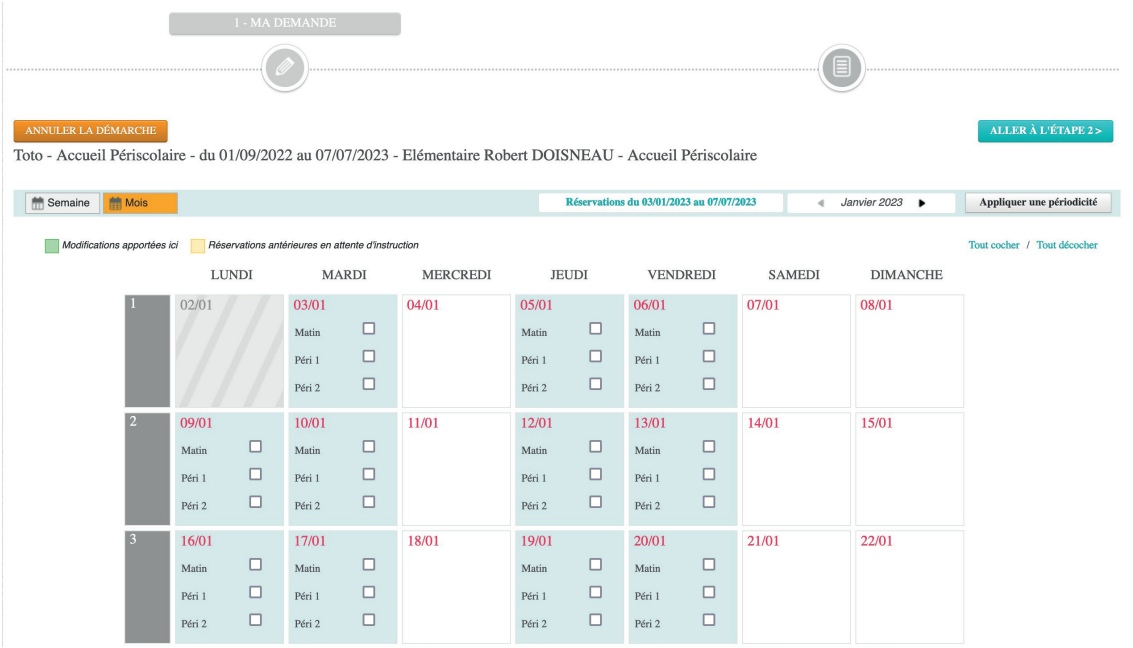

6. Vous avez la possibilité de réserver sur une période souhaitée et d'enregistrer une périodicité (*chaque semaine, 2 fois par mois etc.*).

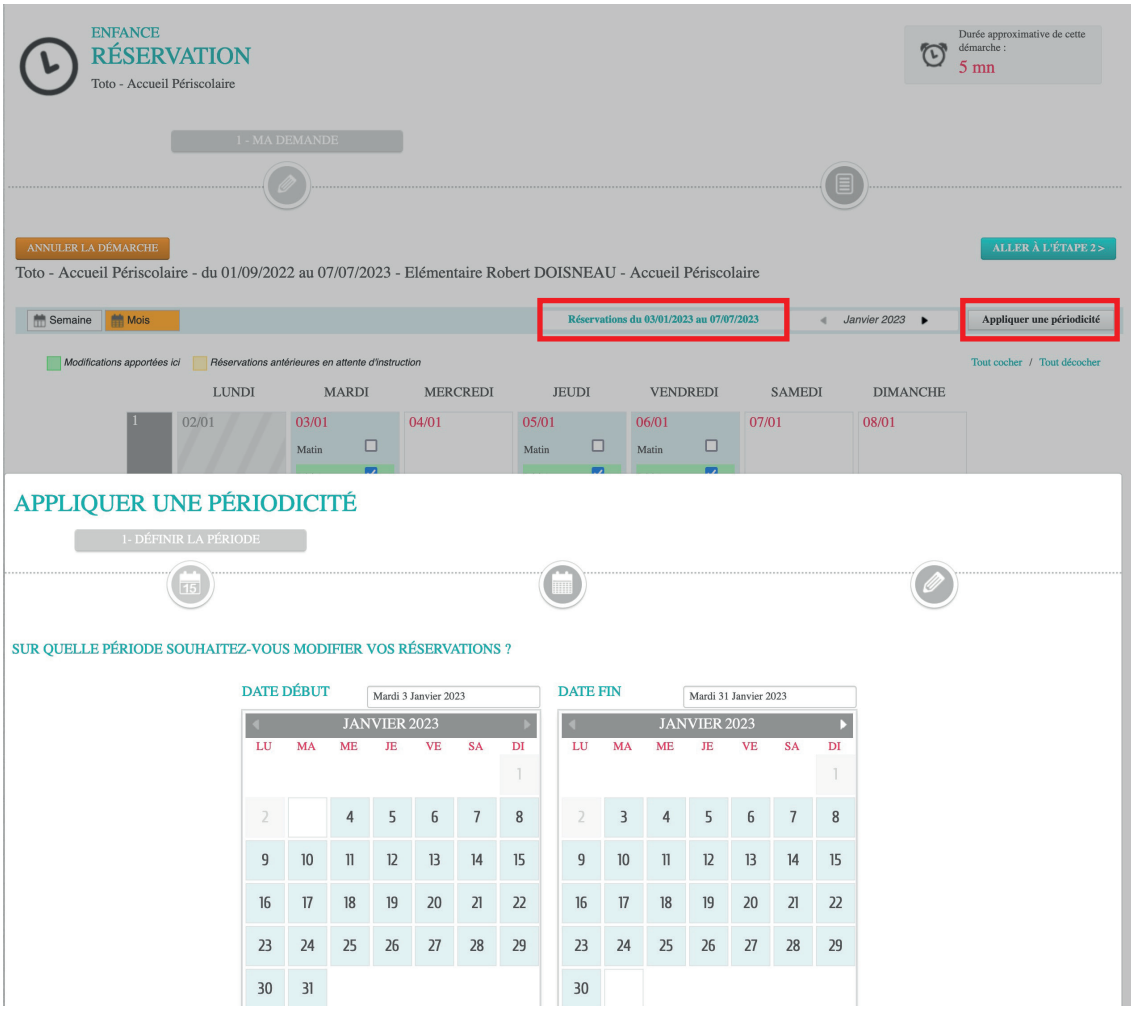

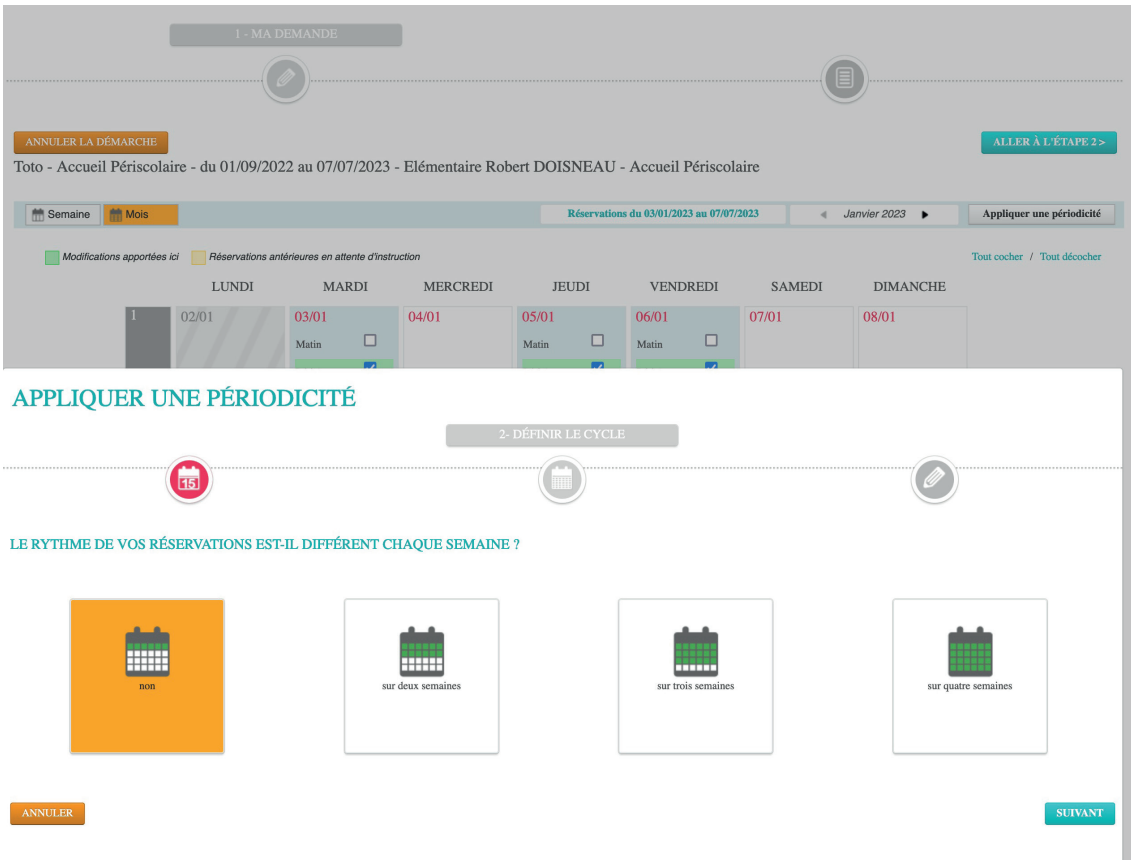

7. Une fois les informations complétées, cliquer sur « *Étape 2* ». Vérifiez les informations avant de valider.
À tout moment, vous pouvez «annuler la démarche». Une fois validée, un email de confirmation vous est envoyé.

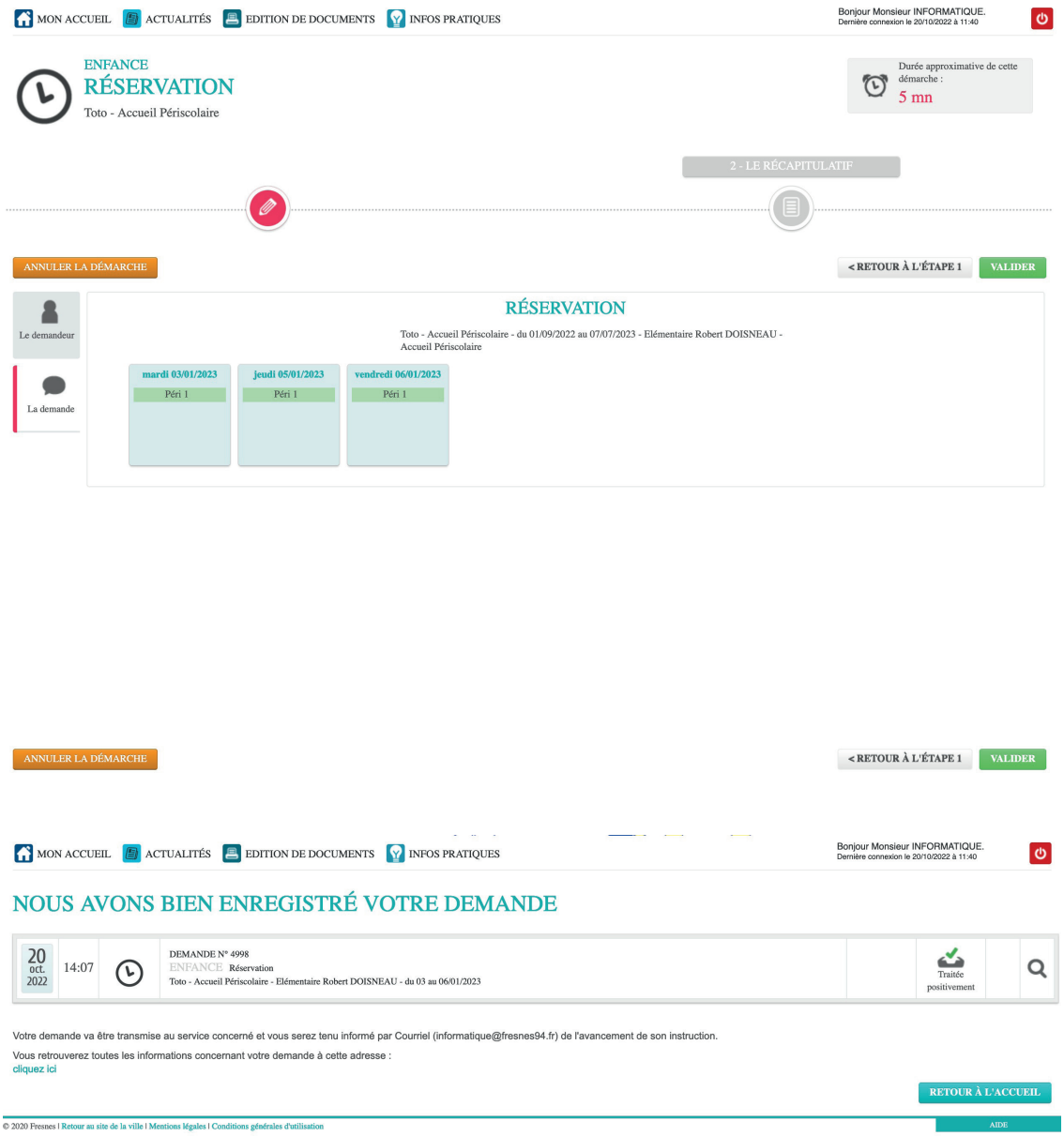

8. Vous pouvez aussi vérifier que la réservation est effective, en retournant sur votre espace personnel et en cliquant sur « *Dernières demandes* ». Vous avez la possibilité de supprimer la demande et de visualiser son traitement.

9. Pour modifier une réservation, il suffit de cliquer sur l'activité concernée, de décocher les précédents choix et de valider.

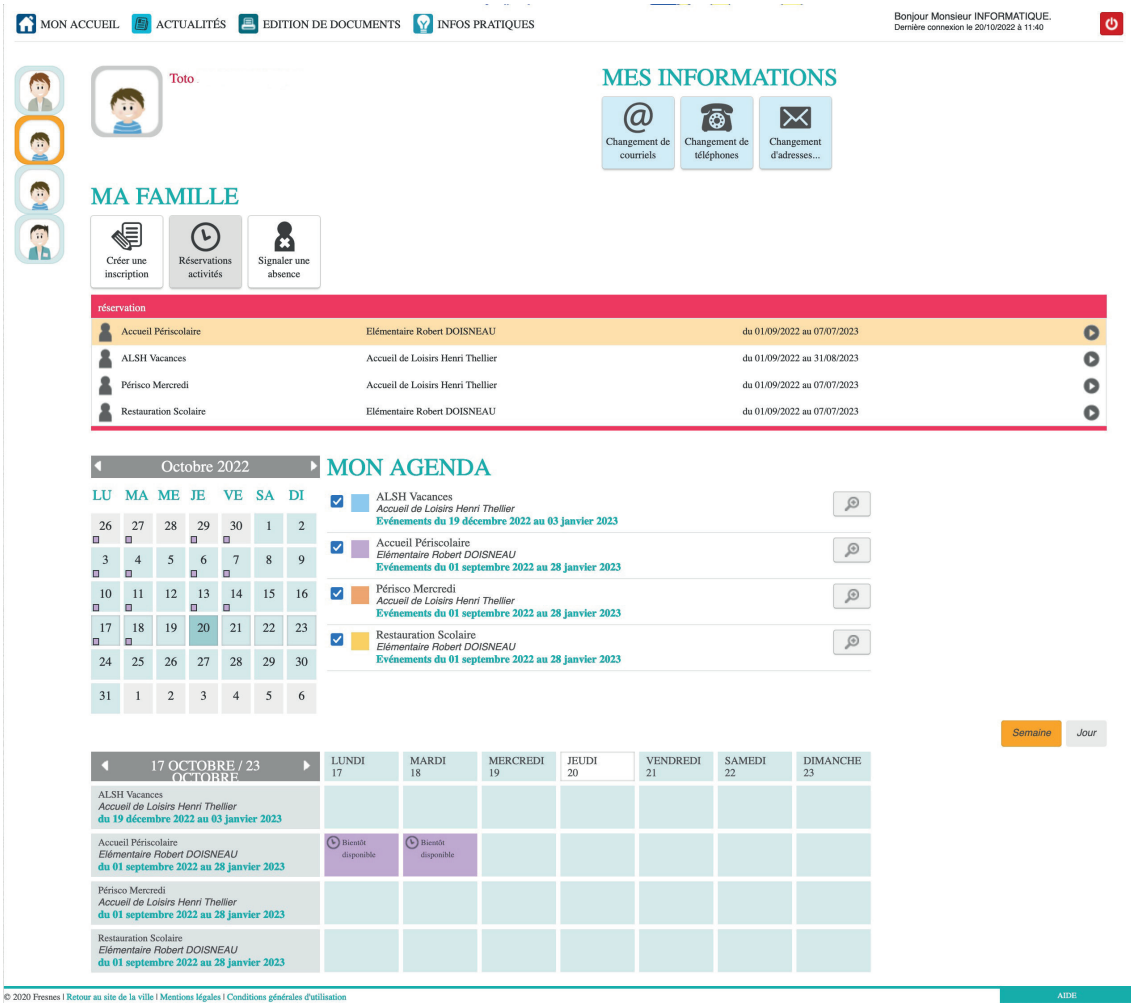

Attention, pour inscrire votre enfant à une activité ou modifier une réservation, il convient de respecter certains délais. Au-delà, l'activité vous sera facturée. À noter que les réservations des accueils de loisirs pendant les vacances ne sont pas disponibles à l'année, uniquement aux dates communiquées par le service Enfance.

Pour effectuer d'autres réservations, il vous suffit de suivrent ces mêmes étapes.

Bonne visite et à bientôt sur l'Espace famille

Pour tout renseignement,
contactez l'Accueil unique
accueil.unique@fresnes94.fr
ou 01 49 84 56 56.